

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 6 avril 2023

Date de publication : 18/04/2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Date d'affichage : 28 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-trois et le six avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Géraud de Sabran-Pontevès Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Garcin Mylène, Alain Gourrand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Mariane Domeizel à Pierre Aubois, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

Absents et excusés : Emilie Bastié, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Josiane Giraudon, Brigitte Margallan, Michel Partage et Béatrice Paumier-Lallemand.

Monsieur Pierre Aubois est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-039
Election du nouveau délégué au Syndicat Durance Luberon

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 ;

Vu la Loi Organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;

Vu le Code électoral et notamment ses articles L0141 et L.273-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-045-A du 20 août 2020 portant élections des délégués au Syndicat Durance Luberon ;

Vu la délibération n°2021-106 du 4 novembre 2021 portant modification de la représentativité du Syndicat Durance Luberon ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts du syndicat Durance Luberon

Considérant ce qui suit :

A la suite des élections législatives des 12 et 17 juin 2022, Monsieur Jean-François Lovisolo a été élu député de la cinquième circonscription du Vaucluse.

Conformément à la loi organique du 14 février 2014, Monsieur Jean-François Lovisolo a notifié à Madame la Préfète de Vaucluse, sa démission de ses fonctions de Maire et de conseiller municipal de la Tour-d'Aigues.

En application de l'article L. 273-5 du Code électoral, selon lequel « Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal », la démission de Monsieur Jean-François Lovisolo de ses fonctions de maire et de conseiller municipal s'est également accompagnée de la démission de ses fonctions de conseiller communautaire. Cette situation implique en outre sa démission de sa fonction de délégué titulaire au Syndicat Durance Luberon.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué au Syndicat Durance Luberon.

Il est procédé à l'élection de l'élu délégué.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De proclamer Pierre Aubois élu délégué titulaire au syndicat Durance Luberon ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De proclamer** Pierre Aubois élu délégué titulaire au syndicat Durance Luberon ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

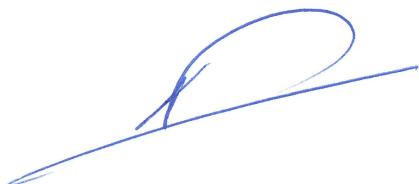
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Pierre Aubois
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

